

LA PRÉFECTURE DE L'OISE COMMUNIQUE :

En raison des conditions climatiques particulières de ce jour, merci de bien vouloir appliquer vos propres schémas d'alerte notamment vis à vis de la population.

Il vous appartient de mettre en œuvre sur la commune des mesures de protection et de sauvegarde (les dispositions du plan communal de sauvegarde peuvent s'appliquer pleinement).

Je vous rappelle qu'il vous appartient au regard de votre pouvoir de police issu de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques. Je vous invite à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que les voies communales soient déneigées au plus vite.

Je vous demande de me communiquer toute information relative à des difficultés de circulation sur le territoire de votre commune ou plus encore de toute situation de détresse d'usagers de la route au :

- 03.44.06.12.34

Informez-vous sur l'évolution du phénomène ainsi que sur les conseils de comportement et les conséquences possibles en consultant l'opérateur météo de votre choix.

Le répondeur vocal de la préfecture est activé (rappel du numéro : 0810 811 320).

Conséquences possibles et conseils de comportement en cas de vigilance orange :

Conséquences possibles :

Le verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.

Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.

Les risques d'accident sont accrus.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement :

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

Privilégiez les transports en commun.

Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre d'information routière au numéro suivant : 0 800 100 200 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Préparez votre déplacement et votre itinéraire.

Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.

- les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Conséquences possibles et conseils de comportement en cas de vigilance rouge :

Conséquences possibles :

De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les routes risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

Conseils de comportement :

Dans la mesure du possible :

Restez chez vous.

N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

En cas d'obligation de déplacement :

Renseignez vous sur les conditions de circulation auprès du centre d'information routière au numéro suivant : 0 800 100 200 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.

Munissez vous d'équipements spéciaux.

Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.

Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.

- les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

SOYEZ VIGILANT ET SUIVEZ L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION